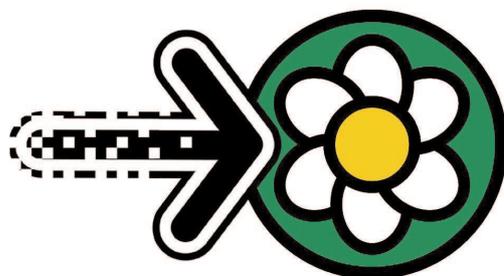


Dossier d'information

Atteinte gravissime aux libertés



Le gouvernement veut interdire l'association loi 1901 Euskal Herriko Laborantza Ganbara (1440 membres donateurs, 10 salariés), qui défend l'agriculture paysanne et durable en Pays Basque.



**Pour toute information supplémentaire
ou pour signer le texte des personnalités
appelant à respecter la liberté d'association, contact :
M. Jean-Noël Etcheverry (tel : 06 14 99 58 79 / E-mail : txetx@wanadoo.fr)**

Sommaire

Pages 3, 4 et 5 : Résumé de l'affaire

Pages 6 : Soutien d'Albert Jacquard, généticien

Page 7 : Déclaration de soutien de Gérard Onesta, vice-président du Parlement Européen

Page 8 : Question écrite du député André Chassaigne au Ministre de l'agriculture et de la pêche

Page 9 : Composition de l'Assemblée Plénière de l'association Euskal Herriko Laborantza Ganbara

Page 10 et 11 : Mandement de citation

Page 12 : Ne laissons pas faire !

Grave remise en cause de la liberté d'association

Euskal Herriko Laborantza Ganbara (= « Chambre d'Agriculture du Pays Basque » en langue basque) est une association loi 1901 qui a pour objet le développement d'une agriculture paysanne et durable en Pays Basque. Elle compte aujourd'hui 10 salariés et est forte du soutien de 1440 donateurs.

Euskal Herriko Laborantza Ganbara, qu'est ce que c'est ?

Les paysans basques membres de la Confédération Paysanne, majoritaires en Pays Basque mais minoritaires dans le département -particulièrement bicéphale et artificiel- des Pyrénées-Atlantiques demandaient en effet depuis 10 ans une chambre d'agriculture spécifique du Pays Basque pour mener une politique favorable aux petites exploitations (majoritaires en Pays Basque) et promouvoir une agriculture paysanne et écologiquement responsable.

La Chambre d'Agriculture officielle des Pyrénées-Atlantiques est en effet tenue par le lobby FNSEA/grands maïsiculteurs, favorable à une agriculture industrielle, favorisant la concentration en grandes exploitations, l'irrigation intensive, l'usage toujours plus poussé des pesticides et ayant lancé le projet aberrant d'une usine de bio-éthanol fabriqué à base de maïs à Lacq.

Malgré le caractère largement majoritaire de cette demande (appuyée par 110 maires -toutes tendances confondues- sur les 159 que compte le Pays Basque) et 10 ans de mobilisation ininterrompue, le gouvernement va camper sur un refus intransigeant.

En janvier 2004, la branche locale de la Confédération Paysanne (qui s'appelle ici ELB) avertit le gouvernement que s'il ne crée pas cette Chambre d'Agriculture du Pays Basque d'ici un an, c'est elle qui le fera. ELB mobilise alors l'ensemble de la société civile du Pays Basque et le pari est tenu : Euskal Herriko Laborantza Ganbara (EHLG) est créée le 15 janvier 2005, installée dans des locaux situés dans le petit village d'Ainhice-Mongelos (64 220).



*L'assemblée générale de constitution
de l'association loi 1901 "Euskal Herriko Laborantza Ganbara" le 15 janvier 2005*

L'association se met à travailler et à faire ce qu'aurait dû faire la Chambre d'Agriculture du Pays Basque si le gouvernement l'avait créée : développement de systèmes autonomes et économes, développement de circuits courts de commercialisation, promotion de pratiques culturelles moins consommatrices en engrais et en pesticides, politique visant à favoriser la transmission des fermes à des jeunes (et non leur concentration progressive), organisation d'un salon annuel de l'agriculture paysanne et durable intitulé Lurrama-La Ferme Pays Basque (3 éditions à ce jour, en 2006 parrainée par Edgar Pisani, en 2007 parrainée par Jacques Testart et en 2008 parrainée par Albert Jacquard, ayant réuni chacune entre 26 000 et 35 000 personnes).

Le succès est impressionnant. Paysans et population locale adhèrent massivement à la démarche.



Les locaux de l'association Euskal Herriko Laborantza Ganbara dans le village d'Ainhice-Mongelos (64) : c'est une association très importante localement, avec 10 salariés, 1440 donateurs dont une cinquantaine de maires, conseillers généraux et régionaux de toutes tendances, et 450 000 euros de budget annuel.

L'Etat veut interdire l'association !

Mais l'Etat ne l'entend pas de cette oreille. Pour lui, cette association fait de l'ombre à la Chambre d'Agriculture officielle et au projet planifié pour l'agriculture en Pays Basque, à savoir réduire et concentrer considérablement le nombre d'exploitations (« Il faut choisir entre être nombreux ou heureux » dit le Président de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques). De plus, cette revendication d'une Chambre spécifique au Pays Basque est vécue comme une grave atteinte au centralisme jacobin.

Pourtant, EHLG est composée de gens de toutes tendances politiques : des militants basques mais également des socialistes, des Verts, des centristes etc... Et ceux et celles qui animent EHLG ont un point commun fondamental : ils sont absolument non-violents et farouchement opposés à toute forme d'action violente ou clandestine, ce qui en Pays Basque n'est pas toujours un choix facile à défendre et à assumer.

Malgré tout cela, le jeudi 29 janvier 2009 à Bayonne, à la suite d'une plainte officielle du Préfet, l'association et son Président, Michel Berhocoirigoin, seront traînés devant le tribunal correctionnel : au delà de la peine risquée (un an de prison ferme et 15 000 euros d'amende), c'est carrément l'interdiction de l'association qui est en jeu.



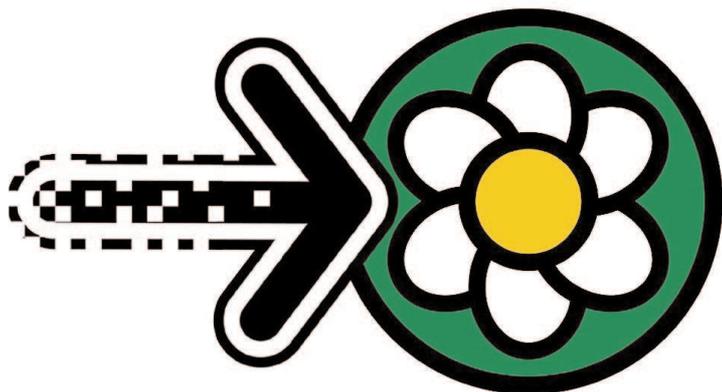
Le président de l'association EHLG, M. Michel Berhocoirigoin, que l'on voit ici dialoguer avec M. Edgar Pisani, ancien ministre de l'agriculture

Un précédent gravissime :

La plainte du préfet et la citation à comparaître délivrée par le procureur de Bayonne arguent du fait que le nom (c'est-à-dire la traduction en français d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara) et les missions d'EHLG « *sont de nature à créer dans l'esprit du public une confusion avec l'exercice d'une fonction publique ou d'une activité réservée aux officiers publics ou ministériels, et en l'espèce une confusion avec la chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques* ». Or le nom de cette association Euskal Herriko Laborantza Ganbara exprime la volonté de continuer à porter de manière résolument pacifique et constructive la revendication d'une chambre d'agriculture du Pays Basque. Il nous apparaît légitime qu'une association qui mène une action transparente, pacifique et démocratique ait le droit de revendiquer les outils qui lui paraissent nécessaires à la concrétisation de ses objectifs, qu'on soit d'accord ou non sur la pertinence de ces derniers ! Quand à ses missions, des centaines d'associations de défense de l'agriculture paysanne, ont les mêmes en totalité ou en partie ! Et la différence entre le nom et l'action de l'association EHLG, et le nom et l'action de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques est tellement visible et évidente pour tout le monde qu'il est ridicule de prétendre à un risque de confusion, dont personne -en près de quatre ans- n'a été victime.

L'affaire est gravissime : il s'agit en effet d'un grave précédent où l'Etat français demande l'interdiction d'une association absolument non-violente, démocratique et transparente, qui n'a commis aucun délit. On ne reproche à cette association aucun acte délictueux, juste son objet et son existence même.

En outre, il nous semble aberrant -en ces temps de crise majeure aux niveaux écologique, agricole, social- de tenter de faire disparaître une association unanimement appréciée pour son travail remarquable et novateur en faveur d'une agriculture paysanne, écologiquement responsable, socialement équitable.



Le logo d'EHLG, une fleur à 6 pétales pour symboliser l'agriculture paysanne et ses 6 valeurs cardinales :

L'autonomie, la répartition, la transmissibilité, le travail avec la nature, la qualité des produits, le développement local.

Albert Jacquard soutient Euskal Herriko Laborantza Ganbara

*(Association qui défend l'agriculture paysanne et durable,
menacée d'interdiction par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques :
Procès le 29 janvier 2009 à Bayonne)*



“Je suis toujours contre ceux qui empêchent de parler !

Au début de toute action est finalement une parole car une parole, ça suppose celui qui la prononce et celui qui l'écoute, qui en tire profit. Par conséquent, empêcher les gens de parler me semble être une mauvaise voie.

Que l'on dise que c'était pas bien fait, que vous avez tort, que l'on conteste le contenu je veux bien mais que l'on conteste votre droit de la prononcer, non !

Vous n'allez pas gagner parce que vous être les plus forts, mais vous allez gagner parce que votre combat est juste.”

**Albert Jacquard,
Le 9 octobre 2008 à Paris**

Déclaration de soutien de Gérard ONESTA

*à l'occasion du procès contre l'association
Euskal Herriko Laborantza Ganbara
le 18 septembre 2008
(finalement reporté au 29 janvier 2009)*



Chers amis,

Si je n'avais pas été retenu aujourd'hui à Strasbourg par mes obligations de Vice Président du Parlement Européen, j'aurais été à vos côtés pour exprimer mon appui plein et entier à Euskal Herriko Laborantza Gambara et à sa démarche.

Car l'écologiste que je suis ne peut que soutenir une association qui est unanimement appréciée par une profession pour son travail remarquable et novateur en faveur d'une agriculture paysanne, environnementalement responsable et socialement équitable.

Car l'européen que je suis ne peut être que séduit lorsque les habitants d'une région d'Europe se prennent ainsi en main pour combler les carences d'un État déconnecté des réalités de terrain, surtout quand ces réalités sont transfrontalières.

Faut-il que l'État français soit aveuglé par son dogme jacobin ? Aveuglé au point d'organiser ce procès inepte et tenter de bloquer ainsi l'émergence d'une société civile basque responsable et non violente. Aveuglé au point de nier le travail constructif de EHLG qui a su créer un modèle durable développant des systèmes autonomes et des pratiques moins consommatrices en pesticides et en engrais, favorisant les circuits courts et facilitant l'installation des jeunes agriculteurs.

L'État, tout à sa rigidité procédurière, ne semble pas se rendre compte qu'il est ridicule d'attaquer ainsi en justice la mise en œuvre de ses propres conclusions énoncées lors du Grenelle de l'Environnement.

Car quel est le crime de EHLG ? D'avoir prouvé son utilité en donnant satisfaction au plus grand nombre ? D'être porté par une multitude d'acteurs de terrain et de collectivités locales ? D'être un outil précieux de lutte contre les pollutions ? De tisser des liens sociaux solides ? Oui, qu'on ose dire le crime d'EHLG et que tombe le masque. Que l'État reconnaisse enfin que ce qu'il ne supporte pas c'est qu'on entre en résistance à des lobbies agricoles serviles et qu'une terre démontre qu'elle peut vivre pleinement son destin dans l'efficacité et la solidarité.

Derrière le théâtre d'ombres de ce procès se joue la négation d'une spécificité régionale inscrite dans une culture vivante. Il ne sert à rien au jacobinisme français de se parer des habits de la Présidence de l'Union européenne pour vanter - ailleurs - la diversité culturelle, quand il pratique si peu - chez lui - la culture de la diversité...

Car c'est bien la dimension universelle du combat que mènent ici mes amis basques qui doit interpeller chaque démocrate : loin de tout repli identitaire, votre action est à l'écoute du monde qui vous entoure et marquée par le respect des générations à venir.

Votre combat - essentiel - est germe de paix.

Gérard ONESTA
Vice Président du Parlement Européen

Par le biais d'une question écrite à l'Assemblée Nationale, le député du Puy-de-Dôme André Chassaigne a interpellé le lundi 27 octobre 2008 le Ministre de l'agriculture et de la pêche Michel Barnier, lui demandant d'arrêter la procédure judiciaire à l'encontre d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara.

Texte intégral de la question écrite du député du Puy-de-Dôme André Chassaigne



André Chassaigne interpelle Monsieur Michel BARNIER, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche sur l'avenir de l'association « Euskal Herriko Laborantza Ganbara »

« L'association de loi 1901 « Euskal Herriko Laborantza Ganbara », dont le siège social est situé à Ainhice Mongelos dans le département des Pyrénées-Atlantiques, a pour objet de contribuer sur le territoire du Pays Basque au développement d'une agriculture durable, notamment en menant des actions en faveur de l'adoption de systèmes agricoles autonomes et économes, du développement de circuits courts de commercialisation, de promotion de pratiques culturelles adaptées, et de soutien à l'installation agricole.

Cette association créée en janvier 2005, compte aujourd'hui plus de 1 200 donateurs, paysans, consommateurs, représentants syndicaux ou élus locaux, et 10 salariés.

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques a engagé une action en justice contre cette association. Le procureur de la République de Bayonne a cité l'association à comparaître le jeudi 29 janvier 2009 au motif que le nom et les missions de l'association « sont de nature à créer dans l'esprit du public une confusion avec l'exercice d'une fonction publique ou d'une activité réservée aux officiers publics ou ministériels, et en espèce une confusion avec la chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques ».

Le nom de cette association en langue basque exprime pourtant la volonté de porter de façon pacifique et constructive la revendication d'une chambre d'agriculture du Pays Basque qui défende les spécificités des systèmes de production locaux, faits d'un tissu dense d'exploitations agricoles majoritairement engagées dans des filières de qualité, et induisant près de 10 000 emplois directs et indirects. Il apparaît légitime que cette association ait le droit de revendiquer les outils qui lui paraissent nécessaires à la concrétisation de ses objectifs.

Aussi, face à cette tentative de mise en demeure d'une association portant des principes essentiels de développement agricole durable et respectueux de l'environnement, menant des actions reconnues de valorisation des ressources territoriales agricoles en Pays Basque, il serait plus pertinent de pouvoir soutenir efficacement et durablement ses missions d'intérêt général plutôt que de prendre l'initiative de contentieux juridiques peu compréhensibles.

En conséquence, André Chassaigne demande à Monsieur le Ministre s'il compte intervenir, notamment auprès du Préfet des Pyrénées-Atlantiques, afin que soit arrêtée toute procédure contentieuse susceptible de pénaliser cette association porteuse d'objectifs inscrits notamment dans le volet agricole du projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Par ailleurs, il souhaite connaître les intentions de Monsieur le Ministre sur la possibilité d'accorder une meilleure reconnaissance de l'Etat aux associations portant des missions similaires dans le domaine agricole. »

Association Euskal Herriko Laborantza Ganbara : Assemblée Plénière

(L'Assemblée Plénière est l'instance souveraine de Euskal Herriko Laborantza Ganbara.
Les membres de Euskal Herriko Laborantza Ganbara sont représentés à l'Assemblée Plénière à travers sept collèges.)

Nom	Prénom	Structure
Collège des exploitants		
Le collège exploitant est composé de 21 membres désignés à la proportionnelle en fonction des résultats Pays Basque aux élections à la Chambre d'agriculture (pour l'instant la FDSEA ne participe pas)		
Aincy	Dominique	ELB (section locale de la Confédération Paysanne)
Berhocoïrigoin	Michel	ELB (section locale de la Confédération Paysanne)
Brust	Sylvie	ELB (section locale de la Confédération Paysanne)
Cachenaut	Maryse	ELB (section locale de la Confédération Paysanne)
Etchecopar	Mattin	ELB (section locale de la Confédération Paysanne)
Harlouchet	Christian	ELB (section locale de la Confédération Paysanne)
Mocho	Frantxoa	ELB (section locale de la Confédération Paysanne)
Molimos	Benat	ELB (section locale de la Confédération Paysanne)
Poineau	Francis	ELB (section locale de la Confédération Paysanne)
Prébendé	Jean-Jacques	ELB (section locale de la Confédération Paysanne)
Urgorry	Véronique	ELB (section locale de la Confédération Paysanne)
Collège des anciens exploitants		
Oillarburu	Bernadette	
Collège des membres bienfaiteurs de l'association		
Cachenaut	Arnaud	
Etcheverry	Jean-Noël	
Collège des salariés de l'agriculture et des organisations professionnelles agricoles		
Bassagaisteguy	Jean-Claude	CGT (syndicat de salariés)
Irigoyen	Marc	CGT (syndicat de salariés)
Lamarque	Mattin	CFDT (syndicat de salariés)
Bacho	Sauveur	CFDT (syndicat de salariés)
Fontang	Amaia	LAB (syndicat de salariés)
Collège des associations de protection des consommateurs		
Alaman	Bernard	Amaranthe
Elosegui	Xabier	Etiket'bus
Collège des associations de protection de l'environnement		
Bissière	Philippe	Itsas geroa (= « Avenir de la mer », association de protection des ressources halieutiques et développement des pêches durables et sélectives)
Pince	Colette	CADE (Collectif des Associations de Défense de l'environnement. Fédération de 40 associations locales) œuvrant sur le terrain de l'environnement
Verges	Anne-Marie	Itsas geroa
Collège des associations de développement agricole et rural		
Bergouignan	Michel	Hemen (= « Ici » association d'animation économique et de développement local)
Iribarne	Jean-Michel	AFOG (Association de formation continue)



MANDEMENT DE CITATION

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE BAYONNE

AVENUE DE LA LEGION TCHEQUE
64100 BAYONNE

N° de Parquet : 05006067
Audience correctionnelle du :
18 septembre 2008 14h.00

Formation collégiale

.....
NOM: BERHOCOIRIGOIN
NOM D'EPOUSE ..:
PRENOMS: Michel
NE(E) LE: 16 août 1952
PROFESSION: Agriculteur
DOMICILE: Uhartia
64220 GAMARTHE
.....

PREVENU :

D'avoir à Ainhice Mongelos et dans le département des Pyrénées-Atlantiques entre mars 2005 et juillet 2008 et en tous cas sur le territoire national et avant prescription de l'action publique,

- en procédant à la création et à la déclaration en préfecture de l'association de droit privé "Euskal Herriko Laborantza Ganbara," appellation signifiant en langue basque "chambre d'agriculture du Pays Basque"

- et en présidant la dite association dont l'objet, les missions, l'organisation et la dénomination présentent des ressemblances avec la chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques,

Et ce, malgré les avertissements de l'autorité préfectorale,

Exercé une activité dans des conditions de nature à créer dans l'esprit du public une confusion avec l'exercice d'une fonction publique ou d'une activité réservée aux officiers publics ou ministériels, et en l'espèce une confusion avec la chambre d'agriculture des Pyrénées Atlantiques, établissement public professionnel placé sous tutelle de l'Etat,

Fait prévu et réprimé par les articles 433-13, 433-22, 433-25 et 121-2 du code pénal.

D'avoir à Ainhice Mongelos et dans le département des Pyrénées-Atlantiques entre mars 2005 et juillet 2008 et en tous cas sur le territoire national et avant prescription de l'action publique, utilisé l'appellation "Euskal Herriko Laborantza Ganbara" signifiant en langue basque "chambre d'agriculture du Pays Basque" et comportant ainsi l'emploi des mots "chambre d'agriculture", sans autorisation ni dérogation et malgré les mises en garde de l'autorité préfectorale alors que ces termes sont réservés aux seuls établissements publics constitués dans les conditions prévues par les lois en vigueur,

Fait prévu et réprimé par les articles L510-1, L511-1 du code rural articles 1er et 4 de la loi n56-1119 du 12 novembre 1956.

Cette audience se tiendra le jeudi 18 septembre 2008 à 14h.00 au Palais de Justice DE BAYONNE - AVENUE DE LA LEGION TCHEQUE - 64100 BAYONNE

Soit transmis à l'huissier de service requis avec prière de citer et, après régularisation de l'exploit, de me retourner dans un délai maximum de 10 jours.

Vous avez la possibilité - bien que ce ne soit pas obligatoire - de prendre un avocat de votre choix ou de demander la désignation d'un avocat d'office. Il vous appartient alors de le prévenir de la date d'audience.

LE 16 juillet 2008
LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE,

 A. Kayelak

Ne laissons pas faire !

Le procureur de Bayonne, sur une plainte du préfet des Pyrénées-Atlantiques, a cité l'association loi 1901 Euskal Herriko Laborantza Ganbara (EHLG) à comparaître le jeudi 29 janvier 2009 devant le Tribunal Correctionnel.

EHLG, association créée en janvier 2005, forte de 1200 membres donateurs dont une cinquantaine de maires, conseillers généraux et régionaux de toutes sensibilités politiques, emploie aujourd'hui 10 salariés. **Elle entend promouvoir une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement responsable.**

La plainte du préfet et la citation à comparaître arguent du fait que le nom et les missions d'EHLG « sont de nature à créer dans l'esprit du public

une confusion avec l'exercice d'une fonction publique ou d'une activité réservée aux officiers publics ou ministériels, et en l'espèce une confusion avec la chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques ».

Le nom « Euskal Herriko Laborantza Ganbara » peut se traduire en français par « Chambre d'agriculture du Pays Basque » et l'objet de l'association EHLG est de « contribuer au développement d'une agriculture paysanne et durable ainsi qu'à la préservation du patrimoine rural et paysan, dans le cadre d'un développement local concerté sur le territoire Pays Basque ».

L'association a été créée tant pour continuer à porter de manière pacifique et constructive la revendication d'une chambre d'agriculture répondant aux spécificités de l'agriculture (petites exploitations, filières de qualité, zone de montagne...) du Pays Basque, que pour

impulser une agriculture paysanne, écologiquement responsable, alternative au modèle intensif et productiviste dominant. Il nous apparaît légitime qu'une association qui mène une action transparente, pacifique et démocratique ait le droit de revendiquer les outils qui lui paraissent nécessaires à la concrétisation de ses objectifs.

Au vu des articles visés par la citation à comparaître, le président de l'association (le paysan Michel Berhocoirigoin) risque un an de prison ferme et 15 000 euros d'amende, **et l'association elle-même encourt carrément la fermeture pure et simple !**

Nous refusons ce grave précédent qui verrait l'interdiction d'une association absolument non-violente, plurielle, démocratique et transparente, qui n'a commis aucun délit.

Je soussigné(e)

Qualité, profession ou mandat

demande l'arrêt des poursuites contre Euskal Herriko Laborantza Ganbara et souhaite alerter l'opinion publique sur la grave atteinte à la liberté d'association que constituerait son interdiction.

Les premiers signataires :

Abeberry Pierre, dominicain

Marie-Christine Blandin, sénatrice du Nord

André Chassaigne, député du Puy-de-Dôme, Président de l'Association Nationale des Elus Communistes et Républicains

Marc Dufumier, professeur en grande école, agronome

Nathalie Francq, conseillère générale PS des Pyrénées-Atlantiques

Susan George, écrivain

Régis Hochart, porte-parole national de la Confédération Paysanne

Albert Jacquard, généticien

Guy Kastler, délégué général du Réseau Semences Paysannes

Noël Mamère, député-maire de Bègles

Paul Nicholson, représentant européen à la Coordination Internationale de Via Campesina

Gérard Onesta, Vice-Président du Parlement Européen

Gustave Massiah, économiste, AITEC

Jacques Muller, sénateur du Haut-Rhin

Jean-Marie Muller, fondateur du Mouvement pour une alternative non-violente

Gilles Perrault, écrivain

Pr Philippe Rochat : directeur du Centre d'étude de la petite enfance de l'université d'Emory, à Atlanta (USA)

Jacques Testart, scientifique

Claire Villiers, Vice-Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France